MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE
MRC DE PORTNEUF

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire de Rivière-à-Pierre le mardi 20 décembre 2022 à 19h30 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

En plus de madame la mairesse, étaient présentes les conseillères Pascale Bonin et Diane Blouin ainsi que les conseillers Alain Lavoie, Jacquelin Goyette et Gilbert Dumas.

Était absent le conseiller Jérémy Martin.

1.1 Mot de la mairesse

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2022-12-255 **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée

2022-12-256 **1.3 Adoption du budget 2023**

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que soient adoptées les prévisions budgétaires 2023 de la municipalité de Rivière-à-Pierre telles que déposées.

Adoptée

2022-12-257 **1.4 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette

Que soit adopté le programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025 de la municipalité de Rivière-à-Pierre tel que déposé.

Adoptée

1.5 Période de questions

Aucune question

1.6 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Diane Blouin de lever la présente séance. La séance est levée par madame la mairesse à 19H55.

Danielle Ouellet Mairesse	Marie Tremblay Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire